



20 17 / 0 10

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : AVALLET Michèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), DELAY Jean-Louis (donne pouvoir à GAS Marcel)

Date de la convocation : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Objet de la délibération : Fixation des taux d'imposition 2017

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2016, comme suit :

- Taxe d'Habitation	13.44 %
- Foncier Bâti	22.71 %
- Foncier Non Bâti	57.96 %

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 30 mars 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

